



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Nouvelle-Calédonie: recherche

Question écrite n° 38823

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, sur le récent rappel en métropole d'un chercheur de l'ORSTOM dont la mission en Nouvelle-Calédonie, débutée en 1977, devait se prolonger jusqu'en décembre 1988. Cette décision, condamnée le 27 janvier 1988 par la commission des sciences sociales de l'ORSTOM, concernant un spécialiste internationalement reconnu de la société mélanésienne, suscite une légitime émotion dans les milieux de la recherche et plus généralement chez les démocrates. Comment ne pas y voir, en effet, la volonté de mettre fin à une production que la rigueur scientifique ne pouvait qu'écarteler des conceptions colonialistes inspirant l'action du pouvoir en Nouvelle-Calédonie ? Comment ne pas y voir, en particulier, une nouvelle illustration de la répression qui s'exerce contre ceux qui ont à cœur le respect des droits du peuple kanak ? Il est urgent de revenir sur cette décision contraire aux exigences de la recherche scientifique de la coopération et du droit. Il lui demande s'il entend agir en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38823

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1406